



## Divorce accepté

-----  
Par Alan81

Bonjour,  
Ma femme m'a assigné en divorce en février, et en mars, le juge a pris des mesures provisoires. Pour justifier sa demande de divorce, dans l'assignation, elle m'a accusé de violences psychologiques et physiques sans apporter la moindre preuve ni main courante. Depuis février, nous vivons séparés. Étant donné que ce ne sera pas un divorce à l'amiable, je me demande s'il est possible d'accepter le principe de divorce et de transformer ce divorce en "divorce accepté". Je souhaite que cette situation se termine rapidement. Accepter le principe du divorce signifie-t-il que j'accepte les accusations qu'elle a portées contre moi ? Quelles en seraient les conséquences ?

Merci pour votre aide précieux.  
Alan

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
C'est votre avocat qui peut vous conseiller au mieux.  
Accepter le divorce n'entraîne pas d'accepter tous les arguments de l'ex.  
Si vous voulez aller vite, préparez vous à faire des concessions sur le plan financier.

-----  
Par Alan81

Je vous remercie pour votre réponse rapide. Si j'ai bien compris, dans le divorce accepté, on accepte le principe du divorce, mais pas nécessairement les conséquences financières. Je suis conscient que les négociations financières peuvent prendre beaucoup de temps.

Dans ce cas, est-ce que demander un divorce accepté présente réellement un avantage ?

Étant donné que Madame a demandé le divorce, est-ce que le divorce accepté nécessite son accord ?

-----  
Par yapasdequoi

A lire :  
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10569]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10569[/url]

Les deux époux doivent être d'accord sur le principe.

L'avocat est obligatoire.

Le divorce peut être rapide, mais la liquidation de communauté peut prendre nettement plus de temps.

-----  
Par Alan81

Je vous remercie encore.  
Ce que je ne comprends pas est que c'est ma femme a demandé le divorce. Pourquoi elle aussi doit donner son accord pour le "divorce accepté"?

-----  
Par yapasdequoi

C'est juste pour qu'elle ne change pas d'avis... Votre avocat vous expliquera.

-----  
Par Alan81

Une réponse très claire, merci!

Du coup, je ne peux pas compter sur un divorce accepté. Pour le moment, je n'ai reçu que l'assignation de divorce pleine d'accusations mensongères. Je suppose donc que le divorce sera un divorce pour faute. Dans cette hypothèse, si au bout d'un an je ne reçois pas sa demande de divorce au fond, est-ce que je peux demander de mon côté le divorce pour altération définitive du lien conjugal ?

Entre une demande divorce pour altération définitive du lien conjugal a une chance cote une hypothétique demande divorce pour faute?

Désolé pour mes questions, je voudrais juste comprendre mieux avant de parler avec l'avocat.

-----  
Par yapasdequoi

Toutes les demandes sont possibles. Et vous pouvez vous aussi demander ce que vous voulez.

Mais l'avocat vous aidera à prendre une bonne décision selon le contexte.

Le divorce pour faute est toujours plus long car il faut faire le grand déballage... et répondre sans fin aux accusations;

Parfois il faut faire "la part du feu".

C'est votre avocat qui vous aidera à déterminer la bonne stratégie.